

REGLEMENT FOULEES D'HALLOWEEN DU 1 NOVEMBRE 2025

Les « Foulées d'Halloween » est une course à pied ouverte à tous les coureurs licenciés ou non, assortie d'une marche.

Manifestation à allure libre, non chronométrée, nocturne et festive, ne donnant pas lieu à récompense.

Parcours

Pour la course : parcours de 6 km, ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus au 01/11/2025.

Pour la marche : parcours de 6 km (identique), ouvert à toute personne âgée de 8 ans et plus au 01/11/2025.



parcours non accessible aux PMR.

Course limitée à 249 participants et marche à 251 participants.

Départ de la salle des fêtes de Fors, rue des écoles, à 19h15.

Repas garanti aux coureurs et marcheurs inscrits en ligne avant la date limite.

Inscription en ligne sur le site Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/jog-fors/evenements/les-foulees-d-halloween-1>, avec fourniture :

- Du PPS (parcours prévention santé disponible sur le site <https://pps.athle.fr>) de moins de 3 mois.
- D'un certificat médical de moins d'un an uniquement pour les personnes ne pouvant prétendre au PPS.
- Ou du questionnaire de santé (disponible sur le site de running 79, rubrique organisation des courses), accompagné de l'autorisation parentale pour les mineurs.
-

Inscription en ligne jusqu'au 29/10/2025 à minuit.

Retrait des bracelets, validant l'inscription et la participation, à la salle des fêtes de Fors, à partir de 18h jusqu'à 19h00.

Tarif unique : 14 Euros par participant (hors frais d'inscription en ligne)

Ravitaillement en eau à l'arrivée.

Déguisement fortement conseillé, récompenses aléatoires et au club le plus représenté.

Sécurité et consignes

Signaleurs en poste aux différents carrefours.

Présence d'un véhicule de secours associatif exclusivement réservé aux coureurs.

Tout mineur est sous la responsabilité de ses parents ou d'une personne majeure.

Chaque participant s'engage :

- A respecter le code de la route, la circulation restant ouverte aux véhicules.
- **A être équipé d'un éclairage individuel (obligatoire)** ; le téléphone portable n'étant pas recensé comme éclairage.
- A adopter un comportement éco-responsable.
- A respecter l'environnement et les biens publics et privés.
- A porter assistance à un participant en difficulté
- A assumer les risques inhérents à la participation à une telle manifestation : glissades, contacts avec d'autres participants, ...
- A accepter les conditions météorologiques.
- A être préparé à croiser quelques zombies sur le parcours.
-

Annulation

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure suite à une décision administrative ou de l'organisateur, le montant de l'inscription ne sera pas restitué et les participants ne pourront prétendre à quelconque dédommagement.

En cas de désistement individuel, un remboursement des frais d'inscription (hors frais de plateforme) ne pourra s'envisager que sur présentation d'un certificat médical.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (Mutuelles de Poitiers Assurances). Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Données personnelles et droits à l'image

Vos coordonnées sont enregistrées conformément à la loi n° 78-77 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles sont réservées à l'usage exclusif de l'association JogFors et ne sont pas communiquées à un autre destinataire.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

Vous vous engagez à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

Tout participant reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions de règlement de JogFors.

JogFors vous souhaite une belle soirée d'Halloween